

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## **AVIS AUX MEMBRES**

No. 2026 – 054

Le 17 avril 2026

### **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ First Capital REIT (FCR.UN) Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que First Capital REIT (« First Capital ») (TSX : FCR.UN), KingSett Capital (« KingSett ») et Choice Properties REIT (« Choice Properties ») (TSX : CHP.UN) ont annoncé avoir conclu une entente (l'« Entente ») en vertu de laquelle KingSett et Choice Properties acquerront First Capital dans le cadre d'une transaction en unités et en espèces d'une valeur approximative de 9,4 milliards de dollars (la « Transaction »)

Selon les modalités de l'entente, les actionnaires de First Capital recevront 19,24\$ en espèces et 0,3186 part de Choice Properties par part de First Capital.

L'opération sera mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement légal en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

La mise en œuvre de l'opération est notamment soumise des porteurs de parts, qui devra être obtenue lors d'une assemblée spéciale des porteurs de parts de First Capital afin d'approuver l'opération proposée (l'Assemblée). En plus de l'approbation des porteurs de parts, la transaction est soumise à l'approbation du tribunal, au respect de la Loi sur la concurrence et à certaines autres conditions de clôture habituelles dans les transactions de cette nature.

First Capital prévoit de tenir l'assemblée générale pour voter sur la transaction en juin 2026.

Sous réserve de la réalisation de ces conditions, la transaction devrait être finalisée au cours du deuxième semestre 2026.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Pascual Caraballo  
Directeur, Activités commerciales  
CDCC